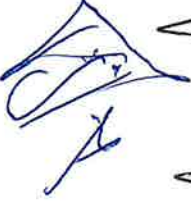
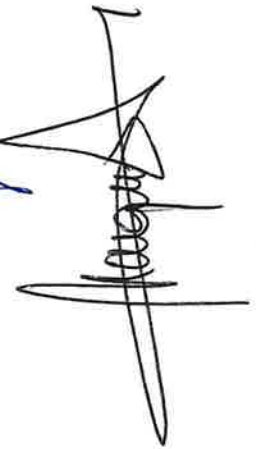
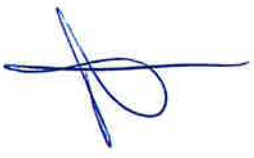


A2M

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 12, Avenue Clément Ader
94420 LE PLESSIS TREVISE
En cours d'immatriculation au Registre du Commerce
et des Sociétés de CRETEIL

NOM DES FUTURS ASSOCIES ET ETAT DES SOMMES VERSEES PAR CES DERNIERS ET DEPOSEES POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE EN FORMATION " A2M " S.A.S. à la Banque « CIC », agence Entreprise Marne La Vallée - 77144 MONTEVRAIN :

ASSOCIES :	action(s)	Montant des souscriptions	Versements effectués (fraction libérée)	Signatures
Monsieur Miguel LOPES DA SILVA 7 rue Serge Voyer 94290 VILLENEUVE LE ROI	400	4.000 €.	4.000 €.	
LUTO INVEST 30 avenue Clément Ader 94420 LE PLESSIS TREVISE	400	4.000 €.	4.000 €.	
Monsieur Anthony DA CRUZ 11 rue de Bertin 77580 VOULANGIS	200	2.000 €.	2.000 €.	
	10.000	Euros 10.000	Euros 10.000	

**DECLARATION DE FILIATION
ET DE NON-CONDAMNATION**
Souscrite en application de l'article 17
De l'arrêté du 9 février 1988

Je soussigné : Monsieur Miguel LOPES DA SILVA,
Demeurant 7, rue Serge Voyer - 94290 Villeneuve Le Roi,

Né le 13 mai 1974, à Villeneuve Saint Georges (94),

Nom et prénom du père : Teixeira Da Silva José
Nom de jeune fille et prénom de la mère : Naíra Lopes Naíra - Glória

Déclare, conformément aux dispositions de l'article 17 de l'arrêté du 9 février 1988, relatif au Registre du commerce et des sociétés, n'avoir jamais fait l'objet d'aucune condamnation pénale ni de sanction civile ou administrative de nature à m'interdire, soit d'exercer une activité commerciale, soit de gérer, d'administrer ou de diriger une personne morale.

Fait à Le Plessis Trevisse

Le 21 Mars 2024

Rappel de l'article 123-5 du Code de commerce :

Article 2 : Quiconque donne, de mauvaise foi, des indications inexactes ou incomplètes en vue d'une immatriculation, d'une radiation ou d'une mention complémentaire ou rectificative au Registre du commerce, est puni d'une amende de 4500 euros et d'un emprisonnement de six mois, ou de l'une de ces deux peines seulement.

Signature



POUVOIR

Je soussigné : Monsieur Miguel LOPES DA SILVA,
Demeurant à, 7 rue Serge Voyer - 94290 VILLENEUVE LE ROI,

Agissant en qualité de Président de la société par actions simplifiée «A2M ».

Donne par les présentes pouvoir à,
demeurant, ou à
son défaut,
demeurant....., de pour
moi et en mon nom faire au Tribunal de Commerce de CRETEIL tous dépôts,
immatriculations, modifications et radiations au Registre du Commerce et des
Sociétés concernant ladite société,

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces
justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et
documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général
faire tout ce qui sera nécessaire.

Fait à Le Plessis TREUISE

Le 21 Mars 2024

« Bon pour pouvoir »
Miguel LOPES DA SILVA

Bon pour pouvoir

